

Jura n'a pas avantage à devenir une région de délasserment et de loisirs à disposition des populations urbaines. Il doit s'affirmer au plan économique dans les trois secteurs d'activité de manière à pouvoir compter sur une économie diversifiée et peu sensible aux aléas conjoncturels». Cette phrase a été rédigée en réponse à certains planificateurs qui proposent que le Plateau suisse – de Genève à Romanshorn – devienne une grande métropole et que le massif alpin et la chaîne jurassienne jouent le rôle d'espace de loisirs pour cette région urbaine. Placée dans son contexte, cette phrase révèle sa vraie signification. Il est évident que l'économie jurassienne doit reposer sur trois piliers et non pas sur une seule branche d'activité, à savoir le tourisme.

Sur son site internet, le Service de l'économie rurale cite des objectifs de politique agricole ainsi que les mesures appliquées pour les atteindre. Parmi ces mesures, le tourisme rural est expressément mentionné. Le Service de l'économie rurale n'a pas pour but de mettre les touristes sur les caillebotis puisque le concept «Aventure sur la paille» a été conçu par une collaboratrice de la Vulgarisation jurassienne et qu'il est répandu aujourd'hui dans tout le pays, y compris en Suisse allemande.

Le Service de l'économie rurale se soucie de l'avenir de l'agriculture et surtout du renforcement de l'économie régionale. Dans ce sens, il énumère plus d'une vingtaine de mesures concrètes et précises sur son site internet. En application de l'article 3 de la loi sur le développement rural du 20 juin 2001, la priorité va à la formation professionnelle en agriculture et en économie familiale.

Quant à la politique du tourisme, elle est présentée dans l'arrêté du Gouvernement fixant les lignes directrices de la politique du tourisme. Il est vrai que beaucoup de travail reste à accomplir pour que les prestataires du tourisme s'identifient réellement à cette politique. Au cours des prochaines semaines, le Gouvernement pendra un certain nombre d'initiatives propres à améliorer cette situation.

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS): Je ne suis pas satisfaite et je demande l'ouverture de la discussion. (*Brouhaha.*)

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS): Je pense que le ministre de l'Economie pourrait faire un petit effort pour demander à un Service de l'économie rurale de modifier le texte dont il est question dans mon interpellation. Cela prendrait au moins trois secondes à une personne un peu plus éclairée et je pense que ce n'est pas un grand travail.

Par contre, j'aimerais quand même lui dire que, dans une brochure que j'ai trouvée et qui a été écrite il y a vingt ans (par la Société jurassienne d'Emulation), on peut lire ceci: «Les Francs-montagnards doivent choisir ce qu'ils veulent... Souhaitent-ils vivre dans une société rurale épargnée par les angoisses croissantes des villes? Si oui, ils doivent maintenir une agriculture forte, économiquement efficace et employant un maximum de main-d'œuvre. Le secteur secondaire offre des possibilités limitées pour l'heure; le tourisme doit demeurer une activité d'appoint et ne jamais devenir le pilier économique principal du Haut-Plateau».

Cela fait vingt ans que cela a été écrit. On n'a rien changé depuis. C'est signé Bernard Beuret et je pense qu'on pourrait donner un petit signal pour essayer de montrer qu'on est

vraiment un Jura pays ouvert, qu'on n'a pas peur des villes et qu'on n'a pas peur du développement touristique.

M. Jean-François Roth, ministre de l'Economie: Vous avez, Madame la Députée, tiré une phrase de son contexte pour la condamner. Cela se fait régulièrement, je sais, mais c'est mieux de la resituer dans son contexte. On vous a expliqué que, surtout dans le débat actuel qui interviendra aussi à propos de la nouvelle politique régionale où, dans le fond, on assigne à des régions comme les nôtres de l'Arc jurassien plutôt un rôle qui doit en fait se contenter d'un rayonnement des villes, il est important de dire aussi quels sont nos objectifs.

Je ne sais pas si je suis éclairé ou non, je ne sais pas si ce propos s'adressait directement à moi mais je ne ferai aucune démarche pour faire retirer cette phrase. Ce serait, à mon avis, un contresens. Cette phrase veut dire en fait ce qu'elle veut dire dans son contexte. Cela veut dire que nous voulons un développement équilibré et que ce développement – d'ailleurs c'est dit – doit naturellement se faire sur les trois secteurs d'activités de manière à pouvoir compter sur une diversification qui soit moins sensible et moins perméable aux aléas conjoncturels. C'est important de dire que le Jura ne veut pas, aussi dans la nouvelle politique régionale, se contenter de devenir une zone de délasserment. Nous voulons être une terre d'accueil, un Jura pays ouvert mais disposer aussi des atouts qui nous permettent d'assurer notre propre développement. C'est ce que voulait dire en fait ce développement de l'Economie rurale et si vous prenez la peine de faire une petite étude de texte, mais globalement et pas seulement la phrase que vous citez et que vous montez en épingle, je pense que nous pourrions trouver un accord là dessus.

Le président: Nous revenons au Département de l'Education. Je remercie Madame la ministre Elisabeth Baume-Schneider de sa patience.

15. Motion no 720

L'avenir d'un géoparc suisse vous tente-t-elle?

Lucienne Merguin Rossé (PS)

Des centaines de visiteurs en quelques jours sur les traces de dinosaures à Courtedoux...

le trou du Creugenat, site géologique unique en Europe...

des séries de vallées sèches façonnant les paysages ...

le Parc préhistorique à Réclère...

le Musée des sciences naturelles de Porrentruy...

des fouilles archéologiques qui attendent d'être présentées au public...

L'Ajoie présente d'intéressantes potentialités pour l'étude d'un projet de géoparc suisse, qui est un label de qualité dans les domaines de la formation, de l'éducation, de la protection des sites et du développement durable, à l'échelle régionale. Le géoparc comprend une région clairement définie qui contient une mosaïque d'éléments géologiques. Il permet le transfert de l'enseignement des sciences de la terre sur le terrain, avec un accent sur le plaisir et l'éducation. Il conjugue des attractions touristiques, culturelles, historiques et géologiques et doit offrir un concept général de protection des monuments naturels.

En tant que discipline scientifique, l'histoire de la terre a une grande importance dans le domaine de la protection du paysage et est d'un grand intérêt touristique et économique.

Aussi, le groupe socialiste demande au Gouvernement de mettre sur pied un groupe de réflexion sur l'idée d'un géoparc en Ajoie, qui, en tant que pôle cantonal culturel, renforcerait son attractivité pour un vaste public.

(Informations: www.geoforum.ethz.ch; www.unesco.org/science/earthsciences/geoparks; www.interreg.ch.)

(Exemples: www.sardaigne.fr; www.regioplus.ch/geopark; www.ethlife.ethz.ch/articles/tages/Geopark.html.)

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS): L'idée de géoparc est de proposer un modèle de développement durable pour l'Ajoie et cette idée de géoparc émane finalement du Polytechnicum de Zurich. Si vous allez sur le site internet du Poly, vous pourrez voir que les géoparcs suisses sont un label de qualité dans les domaines de la formation, de l'éducation, de la protection des sites et du développement durable à l'échelle régionale. Ce sont des parcs naturels dont la thématique essentielle est la formation et la diversité des roches, l'histoire du climat de la terre ainsi que l'évolution des paysages.

– Considérant que l'Ajoie regorge de potentialités uniques en Europe, tel le Creugenat, ou uniques au monde, tel le site paléontologique de Courtedoux,

– considérant que de nombreux sites méritent d'être mis en réseau dans le domaine des sciences de la terre, tels le Préhistoparc de Réclère, le Musée des sciences naturelles de Porrentruy, les grottes de Milandre, les vallées sèches,

– considérant que l'Ajoie a une vocation culturelle, historique, touristique, et est «un pays de séminaire» comme le prétendent certains,

– il convient de réfléchir à l'attractivité de la région et aux opportunités qu'offrent toute une palette de richesses naturelles et artificielles. L'auteure de la motion pense que le concept de géoparc peut répondre à un dynamisme souhaité pour l'Ajoie sur le déclin. Deux projets sont lancés en Suisse, au Tessin, au Maroc et d'autres aux Etats-Unis.

Je vous propose donc de soutenir cette motion qui demande la mise sur pied d'un groupe de réflexion. Cependant, il m'apparaît que plusieurs conditions sont nécessaires pour concrétiser un tel projet:

– Les ressources humaines de l'administration ne suffiront pas. Le groupe de réflexion doit être largement représenté par des particuliers, des associations, des collectivités ou des personnes engagées dans les domaines précités.

– Le recours à des personnes extérieures charismatiques, qui connaissent bien la thématique, est essentiel, à mon avis, pour bénéficier des expériences et pour viser une efficacité certaine.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre: Nous avons parfois, avec la députée Lucienne Merguin, les mêmes lectures; j'ai également les documents concernant les géoparcs suisses.

Il y a eu un véritable plaidoyer pour l'Ajoie et je peux sans autre élargir ce plaidoyer et peux l'imaginer pour le Jura historique et la région. Partant du constat que l'Ajoie présente les potentialités géologiques, paléontologiques, archéologiques et historiques requises, la motion développée par la députée Lucienne Merguin Rossé demande au Gouverne-

ment de mettre sur pied un groupe de réflexion sur l'idée d'un géoparc dans ce district.

Cette démarche prolonge en quelque sorte le postulat no 218 intitulé «Pour la création d'un site paléontologique à vocation touristique et didactique», qui a été accepté par le Parlement en date du 20 novembre 2002. Elle élargit aussi la problématique d'autres interventions politiques récentes, ainsi par exemple la motion intitulée «Ajoie, terre du dinosaure» acceptée par le conseil de ville de Porrentruy et demandant à ladite municipalité de «s'approcher des autorités cantonales pour étudier la mise en valeur touristique des sites archéologiques et géologiques de l'Ajoie».

Le Gouvernement a conscience des potentialités dont la motion fait état. On peut notamment rappeler à cet égard qu'en 2002, sur une durée de six mois, plus de 10'000 personnes ont visité le gisement de traces de dinosaures découvert sur le tracé de l'A16 à Courtedoux et que de nombreuses demandes de visites sont encore et toujours enregistrées, bien que ce site soit actuellement fermé.

Le Gouvernement a donc inséré dans le programme de législature 2003-2006 un projet ainsi libellé: «définir et mettre en œuvre un concept global et concerté de gestion, conservation et mise en valeur du patrimoine naturel et archéologique du Canton (création d'un pôle d'attraction en rapport avec le site paléontologique de Courtedoux)».

Le programme de législature proposé par le Gouvernement ayant été débattu au Parlement, des contacts ont été pris actuellement entre différents services de l'Etat (Section de l'archéologie, Musée des sciences naturelles, Service des ponts et chaussées, OEPN) pour former un groupe de travail aux fins de cerner le projet précité en y articulant les diverses perspectives et demandes qui ont pu être déjà formulées (mise en valeur du site de Courtedoux, présentation des résultats des fouilles archéologiques, mission et essor du Musée jurassien des sciences naturelles, richesse du patrimoine géologique).

J'ai bien entendu la députée Lucienne Merguin Rossé lançant un appel pour que l'administration s'ouvre à des experts extérieurs et notamment à des personnes charismatiques. J'ose espérer qu'au sein de l'administration cantonale, il y en ait au moins quelques-unes qui ne sentent pas trop la naphaline et qui soient charismatiques!

Il est clair que ce groupe de travail doit s'adjoindre – on n'a jamais dit le contraire – des spécialistes et des experts de divers domaines scientifiques mais également des spécialistes en gestion de projets, également en matière de promotion touristique.

Actuellement, l'Office de la culture travaille à l'élaboration d'un mandat pour ce groupe de travail. En effet, les récentes découvertes tendent à démontrer que le site jurassien – parce qu'il y a quasi chaque jour de nouvelles découvertes – peut sans prétention être considéré comme étant d'importance mondiale et intéresser de ce fait des partenaires extérieurs à notre région, au niveau scientifique et au niveau éventuellement financier également.

Un courrier a été adressé récemment à l'Office fédéral des routes, d'entente avec l'OEPN, afin de manifester clairement la volonté du Gouvernement de mise en valeur des sites archéologiques découverts le long du tracé de la Transjurane.

Dans cette dynamique, l'idée d'un géoparc pourra être étudiée afin de prendre en considération les potentialités de l'Ajoie et du Jura en la matière.

Le Gouvernement partage les constats et les options développés dans le cadre de la motion et, pour reprendre les termes de l'interpellatrice, «est tenté par l'aventure d'un Géoparc».

Au sujet de la forme choisie pour développer votre intervention parlementaire, il est utile de s'en référer aux articles 28 et 29 de la loi d'organisation du Parlement et de préciser que la motion charge très précisément «le Gouvernement de présenter un projet de disposition constitutionnelle, de loi ou de décret, ou alors lui donne des instructions impératives au sujet de mesures à prendre ou de propositions à soumettre par la suite au Parlement». Le postulat, dans sa forme, quant à lui, «invite le Gouvernement à faire une étude sur une question déterminée et à déposer un rapport et des propositions».

En fait, la formulation retenue par la députée Lucienne Merguin Rossé consiste à demander au Gouvernement de mettre sur pied un groupe de réflexion sur l'idée d'un géoparc. Donc, cela relève formellement d'un postulat et, à ce titre, je vous invite à accepter la transformation de votre motion en postulat et propose au Parlement de l'accepter sous cette forme.

Le président: Madame la Députée, acceptez-vous la transformation en postulat?

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS): Je l'accepte.

Au vote, le postulat no 720a est accepté par la majorité des députés.

16. Motion no 721

Faciliter l'exercice de la fonction publique Pierre Lovis (PLR)

Comme vous le savez et la situation risque encore de s'aggraver ces prochaines années, il est de plus en plus difficile de trouver des personnes prêtes à s'investir dans la fonction publique (maire, conseiller communal, etc.). De plus, le temps nécessaire à l'étude de dossiers de plus en plus complexes ainsi que les nombreuses séances provoquent bon nombre de démissions au sein des autorités communales, ce phénomène étant dû au fait que la fonction publique empiète largement sur la vie privée des personnes intéressées.

L'ordonnance concernant les traitements, les vacances et les fonctions accessoires autorisées du personnel de l'Etat règle à son article 16 la durée des congés payés aux fonctionnaires de l'Etat jurassien (RSJU 173.111.2). La durée des congés ne peut dépasser cinq jours ouvrables ou leur équivalent en heures par charge et par année civile.

Si l'on peut admettre que ce maximum de cinq jours est suffisant pour certaines charges publiques (commission communale, participation aux activités d'une bourgeoisie, d'un syndicat intercommunal ou d'une paroisse), il est de loin insuffisant pour remplir la fonction de maire dans nos communes jurassiennes.

Sachant que l'administration fédérale et La Poste octroient un congé maximum de quinze jours pour l'accomplissement d'une fonction publique, je demande au Gouvernement d'augmenter également à quinze jours les congés payés pour la fonction de maire dans nos communes jurassiennes

et de présenter au Parlement les modifications législatives relatives à la réalisation de la présente motion.

M. Pierre Lovis (PLR): Je me rallie à la proposition du Gouvernement de transformer ma motion en postulat. Je vous demande donc d'accepter le postulat et vous remercie de votre soutien.

Je constate avec satisfaction la réaction positive de l'Exécutif puisqu'il a compris qu'il valait la peine d'étudier la problématique de la charge de la fonction publique en tant que milicien.

Le but de mon intervention était, dans le fond, de faire prendre conscience de ce problème et de rendre également attentifs les employeurs, aussi bien publics que privés, de l'importance d'accorder aux principaux responsables des collectivités publiques des facilités d'horaire afin de leur permettre d'exercer convenablement leurs activités publiques accessoires.

Le président: Puis-je faire un appel à vous toutes et tous, chers collègues. Vous avez certainement des choses extrêmement intéressantes à vous dire mais il serait quand même très agréable que vos collègues qui montent à la tribune puissent développer leurs interventions dans le silence et dans le respect de ce qu'ils ont à vous dire!

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre: Le Gouvernement a une conscience, je vous rassure tout de suite, et il a un degré de compréhension également tout à fait raisonnable!

Le groupe libéral-radical a posé un constat sur l'exercice de la fonction de maire et il estime ainsi que l'ordonnance concernant les traitements, les vacances et les fonctions accessoires autorisées du personnel de l'Etat est trop restrictive en ce qui concerne ce mandat spécifique lorsqu'elle précise que la durée des congés payés ne peut dépasser cinq jours ouvrables ou leur équivalent en heures par charge et par année civile et qu'en cas de cumul de plusieurs charges publiques, la durée des congés payés ne saurait dépasser quinze jours par année.

La directive relative aux congés payés octroyés aux magistrats, fonctionnaires et employés assumant une charge publique autre que celle de parlementaire fédéral ou cantonal reprend cette disposition légale.

Le motionnaire demande de porter à quinze jours les congés payés pour la fonction de maire dans nos communes jurassiennes et de procéder aux aménagements législatifs découlant d'une telle décision. Une telle demande avait déjà fait l'objet en avril 1998 d'une interpellation du groupe socialiste qui, s'inspirant de l'exemple fédéral, proposait un congé pouvant aller jusqu'à quinze jours, cela, sans le limiter à la seule fonction de maire.

Le Gouvernement rejoint les motionnaires quant à l'objectif poursuivi consistant à donner aux personnes prêtes à s'investir dans la fonction publique communale un certain nombre de jours de congé pour l'exercice de leur mandat.

La situation actuelle invite à préciser qu'en cas de cumul, le congé annuel ne pourra en aucun cas excéder l'équivalent de quinze jours. Très concrètement, le fonctionnaire a la possibilité d'imputer son congé sur des heures bloquées uniquement, ce qui lui permet en fait de s'absenter plus souvent que cinq jours. Mais, là, on est un peu dans des calculs d'épiciers